

Que doit-on faire dans ces écrasements périphériques des membres ?

Comme je viens de vous le démontrer *N'amputez-pas*, cependant si l'extrémité broyée ne tient plus que par quelques lamères de peau et de muscles, on aura tout avantage à s'en débarrasser de quelques coups de ciseaux.

Le foyer traumatique est largement exposé, le membre est lavé soigneusement avec de l'eau bouillie et du savon, la peau est rasée avec soin puis frottée à la brosse et dégraissée avec de l'alcool. Lorsque les téguments sont bien désinfectés, on s'occupe du foyer, on enlève les esquilles libres, les lambeaux de muscles puis on nettoie avec précautions toutes les anfractuosités de la plaie avec un injecteur à pression rempli d'eau bouillie et avec un tampon de ouate trempé dans de l'alcool on essuie le foyer traumatique. Après cette désinfection méthodique de tout le foyer, on procède à ce qui est convenu d'appeler *l'embaument du membre*, des lamères de gaze imbibées d'alcool ou d'une pommade polyantiseptique sont interposées entre les diverses parties charnues et entassées dans toutes les anfractuosités. Le tout recouvert de larges compresses aussi trempées dans l'alcool, une volumineuse couche de ouate termine le pansement lequel peut rester en place 15 à 20 jours. S'il a besoin d'être renouvelé, la douleur, la fièvre, l'imbibition du pansement nous l'indiquent.

Il ne faut pas croire cependant qu'il ne reste à l'amputation précoce aucune indication. Lorsqu'on se trouve en présence d'un écrasement qui date de plusieurs heures, que la plaie est imprégnée de terre, de charbon, de saletés de toute nature, si le broiement porte sur le pied ou la main et les délabrements sont tels que l'extrémité du membre est irrémédiablement perdue, il vaut mieux avoir recours à l'amputation immédiate que de faire